

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
M. Gest, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 40 de cet article, substituer aux mots :

« de l'exploitant ou du propriétaire »,

les mots :

« du propriétaire ou de l'exploitant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait correspondre la rédaction de cet alinéa avec l'expression employée dans le reste du texte, notamment à l'alinéa suivant.